

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 22AJ/04-1318-SCHAUER Date du repérage : 29/04/2022



Désig	ination	du	OU	des	bâtiments
D C 3 1 9	,, iacioii	uu	O G	u C J	Dutillicities

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... Dordogne

Adresse :..... 2165 Route de Pégauret Commune:24260 SAINT-CHAMASSY

Section cadastrale C, Parcelle(s) no

1446, C 1448,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une

copropriété

Périmètre de repérage :

Energétique

☐ Mold Inspection

Une maison sur deux niveaux, un abri ouvert, un gîte sur deux niveaux avec deux garages attenants, un poulailler et 10m environ autour du bâti.

Désignation du propriétaire

☐ Vérif. accessibilité handicapé

☐ Diag. Performance Numérique

Désignation du client :

Nom et prénom : ... M. SCHAUER Charles Adresse : 2165 Route de Pégauret 24260 Saint-Chamassy

Objet de la mission: ☐ Dossier Technique Amiante ☐ Diagnostic de Performance ☐ Diag. Assainissement Energétique ☐ Constat amiante avant-vente Diag. Piscine Etat relatif à la présence de ☐ Dossier amiante Parties Privatives ☐ Diag. Installations Gaz termites ☐ Diag. plomb dans l'eau Diag amiante avant travaux ☐ Etat parasitaire ☐ Diag amiante avant démolition Diag. Installations Electricité **E**tat des Risques et Pollutions ☐ Contrôle Périodique Amiante ☐ D.Technique DTG ☐ Etat des lieux ☐ Amiante HAP Diagnostics de Performance Energétique pour la Maison et pour ☐ Métrage (Loi Carrez) lacksquare Strategie Dossier Amiante le Gîte ☐ Métrage (Surface Habitable) lacksquare Diag. Radon ☐ Diagnostic de Performance

> SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél.: 0684760130 - E-mail: contact@semdiag.fr N°SIREN: 883427403 | Compagnie d'assurance: MMA n° 114231812

☐ Exposition au plomb (CREP)

☐ Exposition au plomb (DRIPP)

☐ Plomb avant Travaux



Résumé de l'expertise n° 22AJ/04-1318-SCHAUER

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Section cadastrale C, Parcelle(s) nº 1446, C 1448,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage : ... Une maison sur deux niveaux, un abri ouvert, un gîte sur deux niveaux avec deux

garages attenants, un poulailler et 10m environ autour du bâti.

	Prestations	Conclusion
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
©	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
0	Etat des Risques et Pollutions	Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 1 selon la règlementation parasismique 2011 ENSA: L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA: Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien
	DPE MAISON	199 – 6 - D Numéro enregistrement ADEME: 2224E0962733E
	DPE GÎTE	241 – 7 - D Numéro enregistrement ADEME: 2224E0963539E





Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 22AJ/04-1318-SCHAUER

Norme méthodologique employée : **AFNOR NF P 03-201**

Date du repérage : 29/04/2022 Heure d'arrivée : 09 h 00 Durée du repérage : 01 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :..... Dordogne

Adresse : 2165 Route de Pégauret Commune:......24260 SAINT-CHAMASSY

Section cadastrale C, Parcelle(s) nº 1446, C 1448,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage :..... Une maison sur deux niveaux, un abri ouvert, un gîte sur deux niveaux avec deux

garages attenants, un poulailler et 10m environ autour du bâti.

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :Le bien est situé dans une

zone soumise à un arrêté préfectoral.

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : M. SCHAUER Charles

Adresse : 2165 Route de Pégauret 24260 Saint-Chamassy

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire

Nom et prénom : M. SCHAUER Charles Adresse : 2165 Route de Pégauret 24260 Saint-Chamassy

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :Antoine JUMELLE Raison sociale et nom de l'entreprise :SEMDIAG Adresse:.....Le Cheylard

24590 SAINT GENIES Numéro SIRET:.....88342740300018

Désignation de la compagnie d'assurance : ... MMA

Numéro de police et date de validité :114231812 / 31/12/2022

Certification de compétence C3163 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 02/12/2019

SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél.: 0684760130 - E-mail: contact@semdiag.fr N°SIREN: 883427403 | Compagnie d'assurance: MMA n° 114231812



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Maison RDC - Séjour, Gîte RDC - Salon, Maison RDC - Cuisine, Gîte RDC - Salle d'eau, Gîte RDC - Séjour, Maison RDC - Entrée, Maison RDC - Chambre 4, Gîte 1er - Chambre 1, Maison RDC - Cave à vin, Gîte 1er - Bureau, Maison RDC - Chambre 3, Gîte 1er - Chambre 2, Maison RDC - WC, Gîte - Garage 1, Maison RDC - Couloir, Gîte - Garage 2, Maison RDC - Célier, Maison RDC - Salle de bain, Cours - Abri ouvert, Cours - Abri fermé, Jardin - Poulailler, Maison 1er - Palier, Maison 1er - Chambre 2, Maison RDC - Réserve, Maison - Terrasse, Maison 1er - Chambre 1, Maison 1er - Salle d'eau, Jardin - Bac à compost, Maison - Comble perdu

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Maison RDC	
Séjour	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre 1 - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre 2 - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D, D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 4 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave à vin	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél. : 0684760130 - E-mail : contact@semdiag.fr N°SIREN : 883427403 | Compagnie d'assurance : MMA n° 114231812 **2**/7 Rapport du : 04/05/2022



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Partie en Parquet stratifié	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
WC	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
Caudain	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Couloir	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 5 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 6 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 7 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 8 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Célier	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
oene.	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Maison 1er	
Palier	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet stratifié	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Parquet stratifié	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet stratifié	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Parquet stratifié	Absence d'indices d'infestation de termites
	Finities - Faiquet stratifie	Absence a maices a infestation de termites

SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél. : 0684760130 - E-mail : contact@semdiag.fr N°SIREN : 883427403 | Compagnie d'assurance : MMA n° 114231812 **3**/7 Rapport du : 04/05/2022



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Gîte RDC	
Salon	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre - A - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
Sejoui	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre - C - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Gîte 1er	Absence a marces a intestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet stratifié	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	'	
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet en attente - C - Métal et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - Parquet stratifié	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet stratifié	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet en attente - C - Métal et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Gîte	
Garage 1	Gîte Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites

SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél. : 0684760130 - E-mail : contact@semdiag.fr N°SIREN : 883427403 | Compagnie d'assurance : MMA n° 114231812 **4/7**Rapport du : 04/05/2022



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - Métal et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cours	
Abri ouvert	Sol - Terre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois et Tuiles romanes mécaniques	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C - crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
Abri fermé	Mur - A, B, C, D - Parpaing	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois et Tuiles romanes mécaniques	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Embrasure en attente	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Jardin	
Poulailler	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Parpaing	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Bac acier	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Maison RDC	
Réserve	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Maison	
Terrasse	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Plâtre et Crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris Bois et Lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Jardin	
Bac à compost	Sol - Terre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Muret - A, B, C, D - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Maison	
Comble perdu	Sol - isolant laine minérale	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Fermettes bois et Tuiles mécaniques	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes)
- Les termites de bois sec, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole
- Les termites arboricoles, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél. : 0684760130 - E-mail : contact@semdiag.fr N°SIREN : 883427403 | Compagnie d'assurance : MMA n° 114231812 **5**/7 Rapport du : 04/05/2022



- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

<u>Article L 112-17 du CCH :</u> Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire. (Dans ce cas des frais de déplacement seront à prévoir)

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : NEANT

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment : **NEANT**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : M. SCHAUER CHARLES

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : NEANT

- Note 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.
- Note 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél. : 0684760130 - E-mail : contact@semdiag.fr N°SIREN : 883427403 | Compagnie d'assurance : MMA n° 114231812



I. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
		Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire.
		Les ouvrages et parties d'ouvrages mentionnés ci-après n'ont pu être examinés en raison notamment de leur inaccessibilité :
		- Les zones situées derrière les doublages des murs et des plafonds,
Général	-	 Les faces non visibles des ouvrages bois scellés au sol et/ou aux murs et/ou aux plafonds (plinthes, huisseries, poutres, menuiseries, dormants, piliers, lambris, parements, liteaux, etc.) Les sols recouverts d'un revêtement collé/fixé ou d'un parquet flottant,
		 Les encastrements des bois dans la maçonnerie, Les parties de murs cachés par des meubles lourds ou des placards fixes (Meubles de cuisine, salle de bain, bibliothèque,), Les bois d'encadrement recouverts par des menuiseries posées en rénovation, Les stockages de bois intérieurs et/ou extérieurs
		Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois

- Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.
- Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le 29/04/2022 Fait à SAINT GENIES, le 04/05/2022

Par : Antoine JUMELLE

SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél. : 0684760130 - E-mail : contact@semdiag.fr N°SIREN : 883427403 | Compagnie d'assurance : MMA n° 114231812





Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22AJ/04-1318-SCHAUER

Date du repérage : 29/04/2022

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Département :..... **Dordogne**

Référence cadastrale : Section cadastrale C, Parcelle(s) n° 1446, C 1448,, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage :........... Une maison sur deux niveaux, un abri ouvert, un gîte sur deux niveaux avec deux

garages attenants, un poulailler et 10m environ autour du bâti.

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Téléphone et adresse internet : . Informations non communiquées Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

3. - Indentification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Désignation de la compagnie d'assurance : MMA

Numéro de police et date de validité : 114231812 / 31/12/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT le 30/12/2019

jusqu'au 29/12/2024. (Certification de compétence C3163)

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 22AJ/04-1318-SCHAUER



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur **les constituants visibles**, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles. Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- > les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – 0	Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes
	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
X	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
<u>Ar</u>	nomalies avérées selon les domaines suivants :
×	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
×	Dispositif de protection contre les surintensités adaptées à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
×	Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
	Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 22AJ/04-1318-SCHAUER



Domaines	Anomalies
L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. <u>Remarques :</u> Placé à l'extérieur du bâti
	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé dans une armoire, un tableau, un placard ou une gaine dont la porte est fermée à l'aide d'une clé ou d'un outil.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique) Remarques: Une prise du gîte sans continuité de terre
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Douilles de tests
5. Matériels électriques présentant des risques de	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Sur douilles de test notamment

Anomalies relatives aux installations particulières :

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou
inversement.

☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

Domaines	Anomalies relatives aux installations particulières
Néant	-

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél. : 0684760130 - E-mail : contact@semdiag.fr N°SIREN : 883427403 | Compagnie d'assurance : MMA n° 114231812



6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre <u>Point à vérifier :</u> Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques <u>Point à vérifier :</u> Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 29/04/2022

Etat rédigé à SAINT GENIES, le 04/05/2022

Par : Antoine JUMELLE



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 22AJ/04-1318-SCHAUER



8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des **risques encourus**

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

SEMDIAG | Le Cheylard 24590 SAINT GENIES | Tél. : 0684760130 - E-mail : contact@semdiag.fr N°SIREN : 883427403 | Compagnie d'assurance : MMA n° 114231812

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 22AJ/04-1318-SCHAUER



Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Photos

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.



Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	SEMDIAG (AJSV)
Numéro de dossier	22AJ/04-1318-SCHAUER
Date de réalisation	04/05/2022

Localisation du bien
2165 Route de Pégauret
24260 SAINT-CHAMASSY

Section cadastrale
Altitude
Données GPS
Latitude 44.861211 - Longitude 0.929725

Désignation du vendeur	SCHAUER Charles
Désignation de l'acquéreur	

^{*} Document réalisé en ligne par **SEM DIAG (AJSV)** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES					
	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible		EXPOSÉ**	-		
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	-		
	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	-		
PPRn	Inondation	Approuvé le 23/12/2008	NON EXPOSÉ	-		
	INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE					
-	Feux de forêts	Informatif (1)	EXPOSÉ	-		
-	Mouvement de terrain Informatif (1)		NON EXPOSÉ	-		
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	-		
-	- Mouvement de terrain Argile (Loi ⊞AN) Informatif (1)		NON EXPOSÉ	-		
	PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)					
	Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de SAINT-CHAMASSY					
-	Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ **	-		

^{**} Réponses automatiques générées par le système.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Extrait Cadastra

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Annexes : Arrêtés

 $^{^{(1)}}$ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.



Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou	d'interdiction règlementaire particuli bie	ière, les aléas connus ou prévisibles qui en immobilier, ne sont pas mentionnés p	i peuv ent être signalés dans les div e ar cet état.	rs documents d'informat	ion préventive et concerner le
Cet état est établi sur la base des in n° 092016				à jour le	
Adresse de l'immeuble 2165 Route de Pégauret 24260 SAINT-CHAMASSY		Cadastre 000 C 1446, 000 C 1448			
Situation de l'immeuble au reg	ard d'un plan de prévei	ntion de risques naturels (F	PPRN)		
> L'immeuble est situé dans le pér prescr	_	antiginá 🔘	approuvá 🗆) -1-4-	¹ oui ☐ non ✓
¹ si oui , les risques naturels pris		anticipé 🔃 autres	approuvé	date	
inondation	crue torentielle	mouvements de terrain	avalanches (sécheres	sse / argile 🗌
cyclone	remontée de nappe	feux de forêt	séisme (volcan
> L'immeuble est concerné par de	' '	dans le règlement du PPRN			² oui ☐ non ✓
² si oui , les travaux prescrits ont					oui non
Situation de l'immeuble au reg	ard d'un plan de prévei	ntion de risques miniers (P	PRM)		
> L'immeuble est situé dans le pér	_	anticipé 🗍	approuvá C		³ oui ☐ non ✓
prescr ³ si oui , les risques miniers pris	\cup	anticipe	approuvé [date	
o. ca ., 100qaoooo po	mouvements de terrai	n autres			
> L'immeuble est concerné par des	s prescriptions de travaux d	lans le règlement du PPRM			⁴ oui
⁴ si oui , les travaux prescrits ont e	été réalisés				oui non
Situation de l'immeuble au reg	ard d'un plan de prévei	ntion de risques technolog	iques (PPRT)		
> L'immeuble est situé dans le pér	rimètre d'étude d'un PPRt p	rescrit et non encore approuv	ré		⁵ oui ☐ non ✓
⁵ si oui , les risques technologique effet toxique	ues pris en considération da effet thermique	ans l'arrêté de presctiption sor effet de surpression	t liés à : projection∫	ricana	industriel
> L'immeuble est situé dans le pér			projection	risque	oui non
> L'immeuble est situé dans un se	•	•			oui non
> L'immeuble est situé en zone de	prescription				6 oui non ✓
⁶ Si la transaction concerne un	logement, les travaux preso	crits ont été réalisés			oui non
⁶ Si la transaction ne concerne ainsi que leur gravité, probabilité			uels l'immeuble est exposé		oui non
Situation de l'immeuble au reg	ard du zonage sismique	e règlementaire			
> L'immeuble est situé dans une c	commune de sismicité class zone 2	sée en zone 3	zone 4		zone 5
très faible	faible	modérée	moyenne	, [forte
Situation de l'immeuble au reg	ard du zonage règleme	entaire à potentiel radon			
> L'immeuble se situe dans une co	ommune à potentiel radon	classée en niveau 3			oui non 🗸
Information relative à la polluti					
 Le terrain se situe en secteurs d' *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le rep 		IS)		N	IC*
Information relative aux sinistre			•		
> L'information est mentionnée dan		strophe naturelle, minière ou te	echnologique		oui 🗸 non 🗌
Extraits des documents de réfé	rence joints au présent	état et permettant la local	isation de l'immeuble au	ı regard des risg	ues pris en compte
		Carte Sismicité, Carte Inonda			
Vendeur - Acquéreur					
Vendeur	SCHAUER Charles				
Acquéreur					
Date	04/05/2022			Fin de validité	04/11/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.



Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Dordogne

Adresse de l'immeuble : 2165 Route de Pégauret 24260 SAINT-CHAMASSY

En date du: 04/05/2022

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	30/09/1995	03/04/1996	17/04/1996	
Inondations et coulées de boue	30/12/1993	15/01/1994	26/01/1994	10/02/1994	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	25/05/2008	25/05/2008	07/08/2008	13/08/2008	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le : Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SCHAUER Charles

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Acquéreur:

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

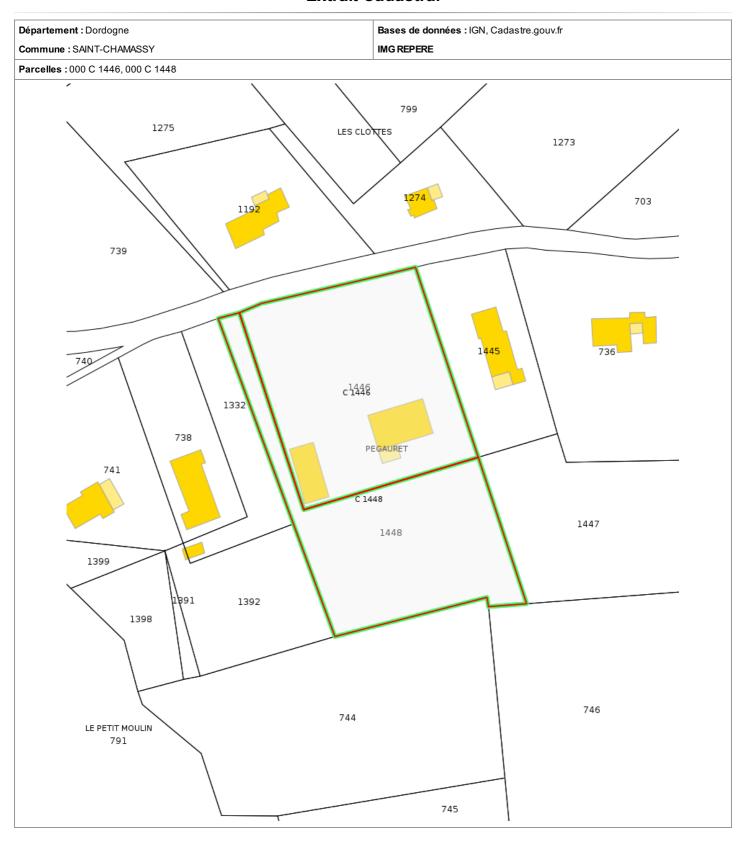
Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

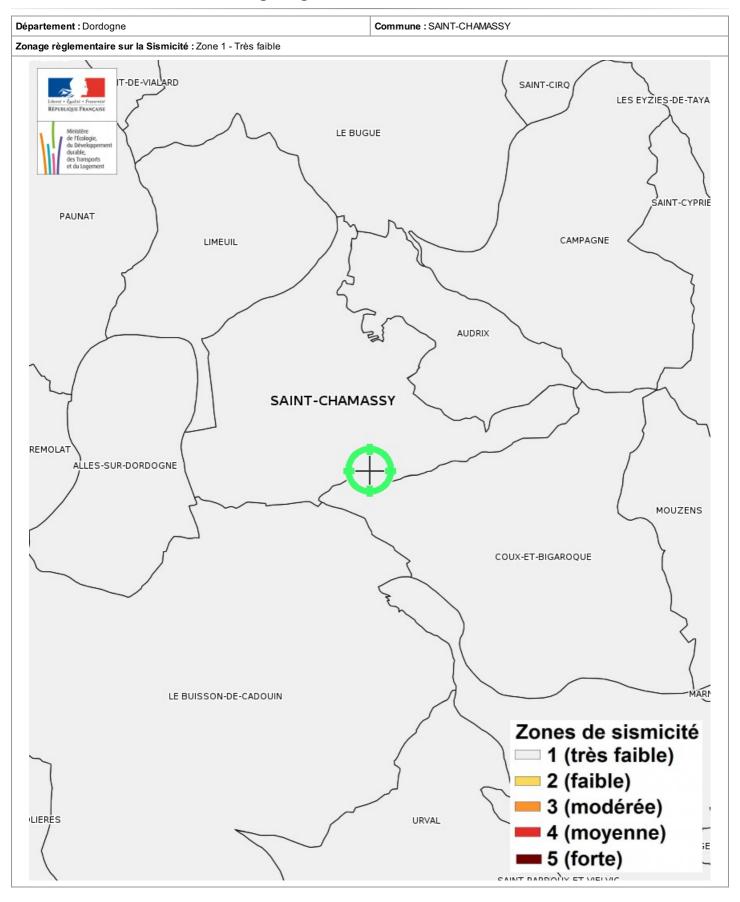


Extrait Cadastral



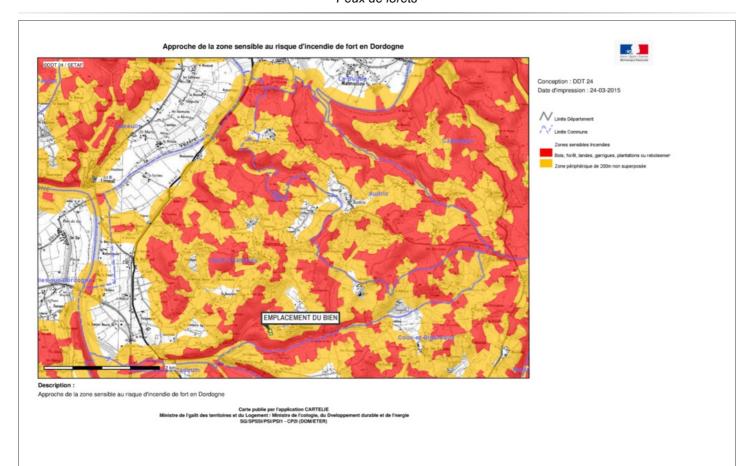


Zonage règlementaire sur la Sismicité



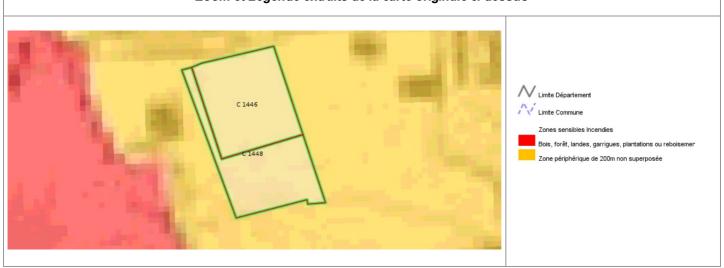


Carte Feux de forêts



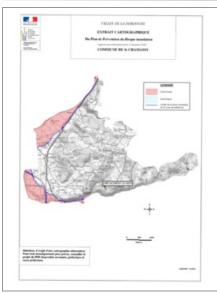
Feux de forêts Informatif EXPOSÉ

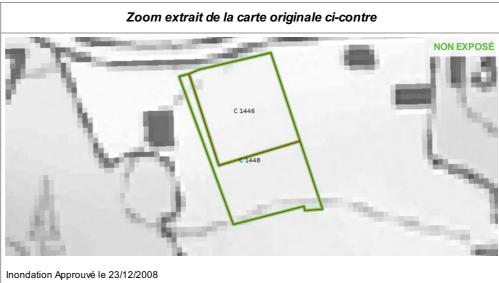
Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

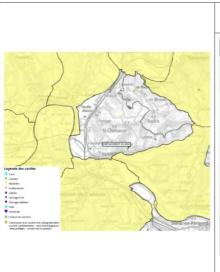


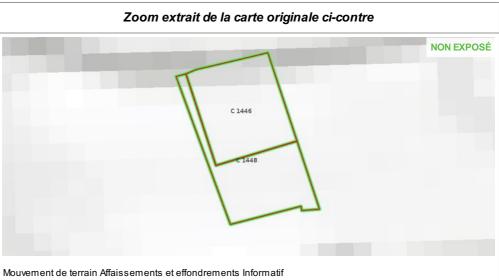


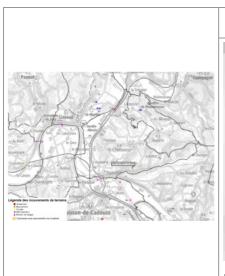
Annexes Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

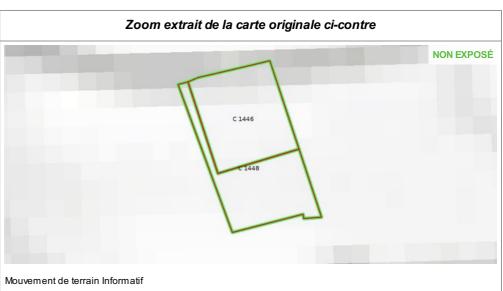






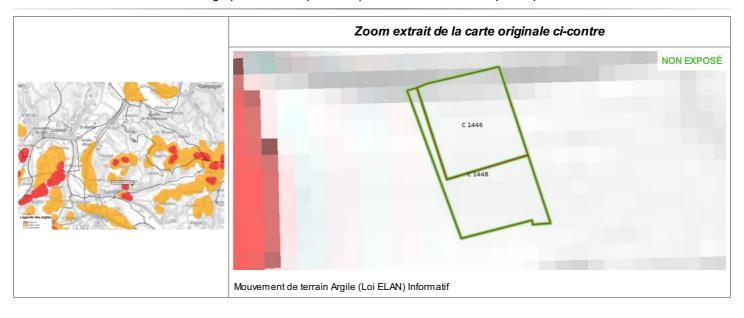








Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé





Arrêtés



SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT AUPRES DU PREFET DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT Service Sécurife, Risques et Environnement Cité Administrative 24016 - Périgueux cedex Téléphone : 05 53 03 65 74

N° 092016

Arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de SAINT-CHAMASSY

> La Préfète de la Dordogne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27 ;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU l'arrêté préfectoral n°06 01 54 du 07 février 2006 modifié relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 070480 du 04/04/2007 ;

SUR proposition de Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture de la Dordogne ;

Arrête

Article 1er – L'arrêté préfectoral n° 070480 du 04/04/2007 est abrogé et remplacé par le présent arrêté en raison de la mise à jour du dossier communal d'information de la commune de SAINT-CHAMASSY.

Article 2 – Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de SAINT-CHAMASSY sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées et/ou réglementées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.



Arrêtés

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture, et sous-préfecture.

Le dossier d'information est aussi accessible sur le site Internet de la préfecture www.dordogne.pref.gouv.fr et de la direction départementale de l'équipement www.dordogne.developpement-durable.gouv.fr .

Article 3 - Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement et à l'article 3 du décret n° 2005-134 du 15 février 2005.

Article 4 – Les arrêtés de catastrophes naturelles sont consultables sur le site portail de la prévention des risques majeurs www.prim.net dans la rubrique « ma commune face au risque majeur » ainsi qu'à la préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 5 - Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Dordogne.

Article 6 - M. le directeur de cabinet et M. le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, Mme et MM. les sous-préfets d'arrondissement, Mmes et MM. les chefs de service régional ou départemental et Mme ou M. le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Périgueux, le 12/11/2009

La Préfète

Signé: Béatrice ABOLLIVIER



Arrêtés



SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT AUPRES DU PREFET DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT Service Prospective Environnement Cité Administrative 24016 – Périgueux cedex Tél.: 05 53 03 65 31 Télécopie : 05 53 03 67 71

N°: 060154

Arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Le Préfet de la Dordogne Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27 ;

VU le décret nº 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

SUR proposition de Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture de la Dordogne ;

Arrête

- Article 1 L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.
- **Article 2** Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées.
- **Article 3** L'obligation d'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.
- Article 4 La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.
- Article 5 Cette obligation d'information s'applique à compter du 1er juin 2006.
- Article 6 Le présent arrêté avec la liste des communes mentionnée à l'article 1er est adressé à la chambre départementale des notaires.



Arrêtés

Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et mentionné dans le journal Sud-Ouest.

Il est accessible sur le site Internet de la préfecture (www.dordogne.pref.gouv.fr).

Il en sera de même à chaque mise à jour ou complément.

Article 7 - Monsieur le directeur de cabinet et M. le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, MM. les sous-préfets d'arrondissement, MM. les chefs de service régional ou départemental et Mmes et MM. les maires concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Périgueux, le 07 février 2006

Le Préfet

Signé: Raphaël BARTOLT



Arrêtés



PREFET DE LA DORDOGNE

Direction départementale des territoires Service : Eau, environnement et risques Cité administrative 24016 – Périgueux cedex Tél. : 05 53 45 56 62 Télécopie : 05 53 45 56 50

> Arrêté n° DDT/SEER/RDPF/2019-03-002 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 060154 du 07 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

> > Le Préfet de la Dordogne, Chevalier de la Légion d' Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi nº 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs et à la réparation des dommages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 à L 125-7 et R 125-23 à R125-27 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux nouvelles zones de sismicité ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 060154 du 07 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Dordogne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/RDPF/2015-005 du 26 octobre 2015 modifiant l'annexe à l'arrêté préfectoral sus-visé ;

Considérant que le présent arrêté a pour objet la mise à jour de la liste des communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs en application des articles L 125-5 et L 125-7 du code de l'environnement.



Arrêtés

Considérant que la mise à jour concerne l'intégration des communes de ANGOISSE, ANLHIAC, AZERAT, LA BACHELLERIE, BADEFOLS-D'ANS, BASSILLAC ET AUBEROCHE, BOISSEUILH, BOULAZAC ISLE MANOIRE, BRANTOME EN PERIGORD, CASTELS ET BEZENAC, CHATRES, LES COTEAUX PERIGOURDINS, CHERVEIX-CUBAS, CLERMONT-D'EXCIDEUIL, COUBJOURS, COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS, CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS, DUSSAC, EYRAUD-CREMPSE-MAURENS, LES EYZIES, LES FARGES, GENIS, LA JEMAYE-PONTEYRAUD, JUMILHAC-LE-GRAND, HAUTEFORT, LANOUATLLE. MAREUIL EN PERIGORD, NAILHAC, NANTHEUIL, NANTHIAT, PARCOUL-CHENAUD, PAYS DE BELVES, PREYSSAC-D'EXCIDEUIL, SAINT AULAYE-PUYMANGOU, SAINT-MEDARD-D'EXCIDEUIL, SAINT PRIVAT EN PERIGORD, SAINT-MESMIN, SAINT-RABIER, SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLEMENT, SAINT-SULPICE-D'EXCIDEUIL, SAINTE-TRIE. SALAGNAC, SANILHAC, SARLANDE, SARLAT-LA-CANEDA, SARRAZAC, SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD, TEILLOTS, THIVIERS, LA TOUR-BLANCHE-CERCLES, VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU, VILLAC, et la modification des communes de ABJAT-SUR-BANDIAT, ALLAS-LES-MINES, ANNESSE-ET-BEAULIEU, ANTONNE-ET-TRIGONANT, AUBAS, BANEUIL, BERGERAC, LE BUGUE, BUSSEROLLES, BUSSIERE-BADIL, CAMPAGNE, CHALAIS, CHAMPNIERS-ET-REILHAC, CHAMPS-ROMAIN, CHANCELADE, CONDAT-SUR-VEZERE, LA COQUILLE, CORGNAC-SUR-L'ISLE, COULAURES, COULOUNIEIX-CHAMIERS, ESCOIRE, EYMET, LA FEUILLADE, FIRBEIX, LE LARDIN-SAINT-LAZARE, MARSAC-SUR-L'ISLE, MAYAC, MIALET, MONTIGNAC, MONTPON-MENESTEROL, MONTREM, PAZAYAC, PERIGUEUX, PEYZAC-LE-MOUSTIER, RAZAC-SUR-L'ISLE, SAINT-ASTIER, SAINT-BARTHELEMY-DE-BUSSIERE, SAINT-FRONT-LA-RIVIERE, SAINT-JORY-DE-CHALAIS, SAINT-JORY-LASBLOUX, SAINT-LEON-SUR-VEZERE, SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS, SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE, SAINT-PAUL-LA-ROCHE, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES, SAINT-PAUL-LA-ROCHE, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PIERRE-DE SAUD-LACOUSSIERE, SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE, SARLIAC-SUR-L'ISLE, SAVIGNAC-LES-EGLISES, SERGEAC, SOUDAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU, THONAC, TRELISSAC, TURSAC, VALOJOULX.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

ARRETE

Article 1er: L'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/RDPF/2015-005 du 26 octobre 2015 modifiant l'arrêté préfectoral n° 060154 du 07 février 2006 précité est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2: Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes intéressées, ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté, son annexe n° 2019-01 listant les communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs, l'annexe n° 2019-2 relative aux zones de sismicité et l'annexe n° 2019-3 relative aux zones à potentiel radon, sera affiché en mairie des communes concernées.

Ils seront de même publiés au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne et mentionnés dans le journal Sud-ouest.

Ils seront enfin accessibles sur le site internet de la préfecture <u>www.dordogne.gouv.fr</u> à la rubrique *"information acquéreurs et locataires (IAL) "*



Arrêtés

Article 3 : En complément de l'information sur les sinistres prévue par l'article 3 de l'arrêté n° 060154 du 07 février 2006 modifié, les arrêtés de catastrophes naturelles sont également consultables sur le site national www.georisques.gouv.fr à la rubrique « descriptif des risques ».

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, Mme et MM. les sous-préfets d'arrondissement, Mmes et MM. les chefs de service régional ou départemental et Mme ou M. le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Périgueux, le 1 8 MARS 2019

Le préfet,

Frédéric PERISSAT



Arrêtés

	Communes au 1er janvier 2019		NAT	UREL	TECHNOLOGIQUE				
I INSEE		ancien territoire de	PPRN prescrits	PPRN approuvés	PPRT prescrits	PPRT approuvés	SISMIQUE	RADON DE NIVEAU 3	SIS
24271 24293	Milhac de Nontron						2		
24286	Monplaisant Montagrier						1		
	Montcaret			i			1		
24291	Montignac		1 parent	1			1		
24294	Montpon Ménestérol			1			1		
24295	Montrem			1			1		
24296 24297	Mouleydier Moulin Neuf			Mvt - I			1		
24299	Mussidan						1		
24302	Nailhac						1	X	
	Nanteuil Auriac de Bourzac				-		2		
24304	Nanthouil						1	X	
24305	Nanthiat						1	X	
24308	Négrondes			1			1		
24309 24311	Neuvic sur fisie Nontron			1			1		
24316	Parcoul-Chenaud	Chenaud					2		
24316	Parcoul-Chenaud	Parcoul					2		
24318	Paunat			1			1		
24319	Paussac et Saint-Vivien						2		
	Pays de Belvès	Belvès		1			1		
24321	Pazayac		1 parties	1			1	X	
24322	Périgueux			/ - Mvta			1		X
24323	Petit Bersac						2		
24325 24326	Peyrillac et Millac Peyzac le Moustier		Lowers				1		
24326	Peyzac le Moustier Plégut Pluviers		T parties	1			2		
24329	Pizou (Le)			1			1		
24168	Plaisance			1			1		
24334	Pontours			1			1		
24335	Port Sainte-Foy et Ponchapt			1			1		
24339	Preyssac-d'Excideuil						1	X	
24340 24346	Prigonrieux Quinsac						1		
	Razac d'Eymet						2		
24350	Razac sur l'Isle			1 - A			1		X
24352	Ribérac			1		7	2		
24354	Roche Chalais (La)						2		
24353	Rochebeaucourt et Argentine (La)						2		
24355	Roque Gageac (La)			I - Mvt			1		
	Rudeau Ladosse						2		
24360 24376	Sagelat Saint Aulaye-Puymangou	Puymangou		1			1 2		
24376	Saint Aulaye-Puymangou	Saint-Aulaye					2		
24490	Saint Privat en Périgord	Festalemps					2		
24490	Saint Privat en Périgord	Saint-Antoine-Currond					2		
24490	Saint Privat en Périgord	Saint-Privat des Près		1000			2		
24361	Saint-Agne			1			1		
24365	Saint-Amand de Vergt			1			1		
24370	Saint-Antoine de Breuilh			1			1		
24372 24373	Saint-Astier Saint-Aubin de Cadelech			1			1		
24381	Saint-Barthélémy de Bussière	A second		1			1 2		
24382	Saint-Capraise de Lalinde			Mvt - I			1		
24388	Saint-Chamassy			Ipportugues			1		
24390	Saint-Crépin d'Auberoche			1	4		1		
24395	Saint-Cybranet			1			1		
24396	Saint-Cyprien			1			1		
24394	Sainte-Croix de Mareuil					2	2		
24470	Sainte-Mondane			- 1			1		
24398 24507	Saint-Estèphe Sainte-Trie						2	X	
24403	Saint-Félix de Bourdeilles						2	A .	
24405	Saint-Félix de Villadeix			- 1			1		
24408	Saint-Front d'Alemps			i i			1		
24409	Saint-Front de Pradoux			1			1		
	Saint-Front la Rivière			1			2		X
24411	Saint-Front sur Nizonne						2		
24414 24419	Saint-Georges de Montclard Saint-Germain et Mons			1			1		
	Saint-Germain et Mons Saint-Jory de Chalais						2		
24429	Saint-Jory LasBloux			1			1		
	Saint-Julien de Lampon			1			1		
24434	Saint-Just						2		
	Saint-Laurent des Hommes			1			1		
24437	Saint-Laurent des Vignes			1			1		
24442	Saint-Léon sur l'Isle			1			1		
24443	Saint-Léon sur Vézère		I passes	1			1		
24444 24449	Saint-Louis en l'Isle Saint-Martial d'Artenset			1			1		
	Saint-Martial de Valette			-1			2		



Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par
Pour le compte de
Numéro de dossier
Date de réalisation

Media Immo
SEMDIAG (AJSV)
22AJ/04-1318-SCHAUER
04/05/2022

Localisation du bien 2165 Route de Pégauret 24260 SAINT-CHAMASSY

Section cadastrale C 1446, C 1448

Altitude 130.62m

Données GPS Latitude 44.861211 - Longitude 0.929725

Désignation du vendeur SCHAUER Charles

Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de 200m autour du bien

BASOL
0 SITE

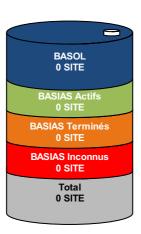
BASIAS Actifs
0 SITE

BASIAS Terminés
0 SITE

BASIAS Inconnus
0 SITE

Total
0 SITE

Dans un rayon entre 200m et 500m du bien



Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

- 0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL.
- → 0 site industriel et activité de service est répertorié par BASIAS.
- 0 site est répertorié au total.

MEDIA IMMO 124, rue Louis Băudoin 91100 CORBEIL ESSONNES Tél. 01 60 90 80 85 SIRET 750 675 633 KS EVRY

Fait à Corbeil Essonnes, le 04/05/2022

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (EPRS) ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.



Qu'est-ce que l'ERPS?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

<u>Oui</u>: En application du <u>Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015</u> prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de <u>Secteurs d'Information sur les Sols</u>, plus communément appelés les <u>SIS</u> et seront intégrés à l'<u>ERP</u>.

Dans quels délais?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

- **BASOL**: **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- BASIAS: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

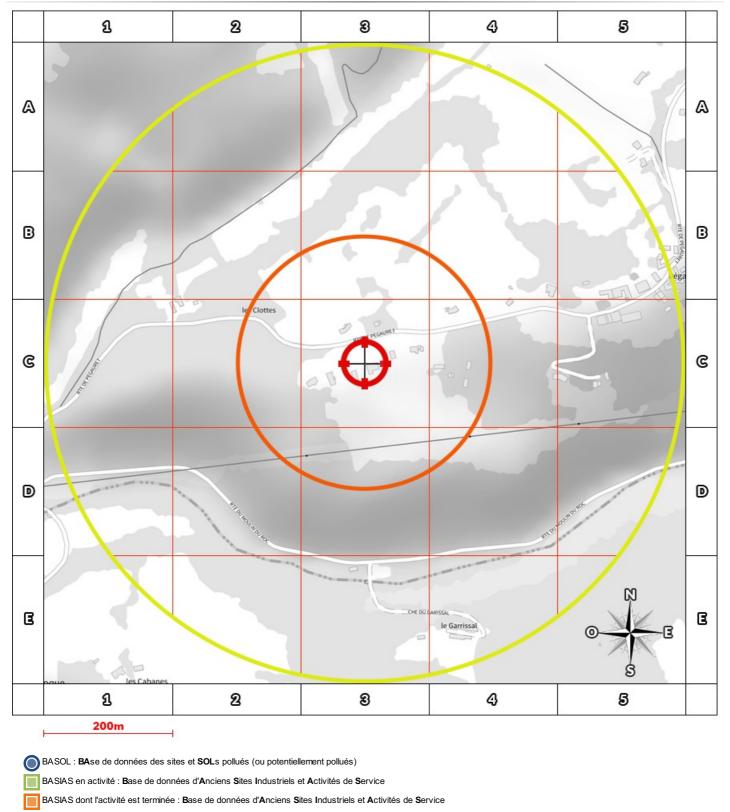
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)



Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

Emplacement du bien

Zone de 200m autour du bien

Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 🔘, 📑



Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)	
	Aucun résultat à moins de 200m				

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)		
	Aucun résultat de 200m à 500m					

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse		
Aucun site non localisé				



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	SEMDIAG (AJSV)
Numéro de dossier	22AJ/04-1318-SCHAUER
Date de réalisation	04/05/2022

2165 Route de Pégauret 24260 SAINT-CHAMASSY
C 1446, C 1448
130.62m
Latitude 44.861211 - Longitude 0.929725

Désignation du vendeur	SCHAUER Charles
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Cartographie des ICPE

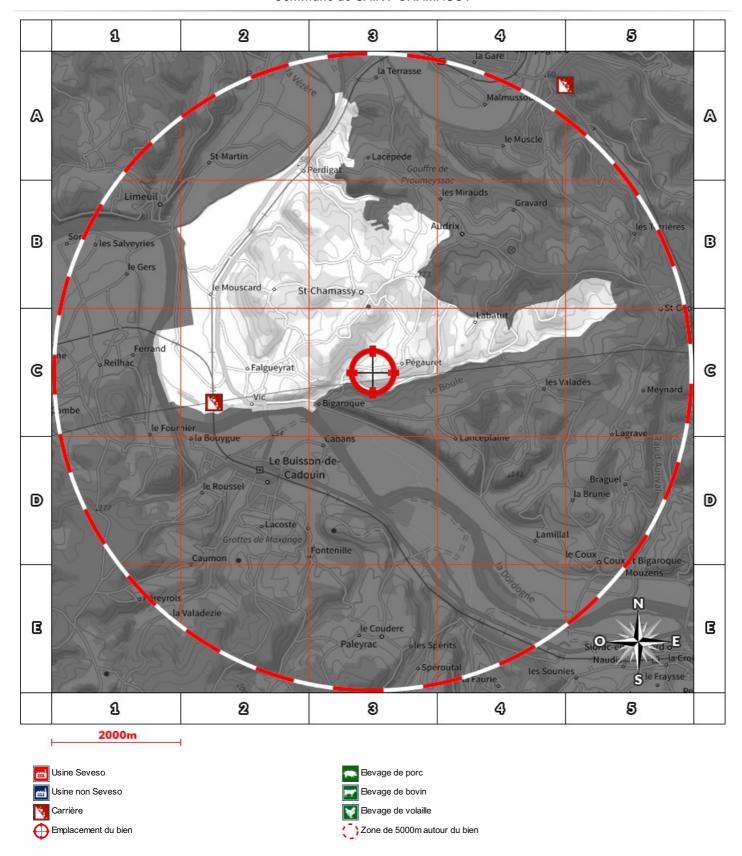
Inventaire des ICPE

^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.



Cartographie des ICPE Commune de SAINT-CHAMASSY



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos 🔠, 📺, 💽, 🤜, 📝 et 📝.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



Inventaire des ICPE

Commune de SAINT-CHAMASSY

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situeés à moins de 5000m du bien					
Ca	TOORDONNES Process (CARRIERES HERATII)	CARRIERES HERALIT	La Grande Piéce Sud	En fonctionnement	Non Seveso
		24260 ST CHAMASSY	Autorisation	NON	

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seves o Priorité Nationale	
ICPE situeés à plus de 5000m du bien				
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune SAINT-CHAMASSY				



Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	SEMDIAG (AJSV)
Numéro de dossier	22AJ/04-1318-SCHAUER
Date de réalisation	04/05/2022

Localisation du bien
2165 Route de Pégauret
24260 SAINT-CHAMASSY

Section cadastrale
Altitude
130.62m

Données GPS | Latitude 44.861211 - Longitude 0.929725

Désignation du vendeur

SCHAUER Charles

Désignation de l'acquéreur

^{*} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT		
Non exposé	000 C 1446, 000 C 1448	

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Cartographie

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

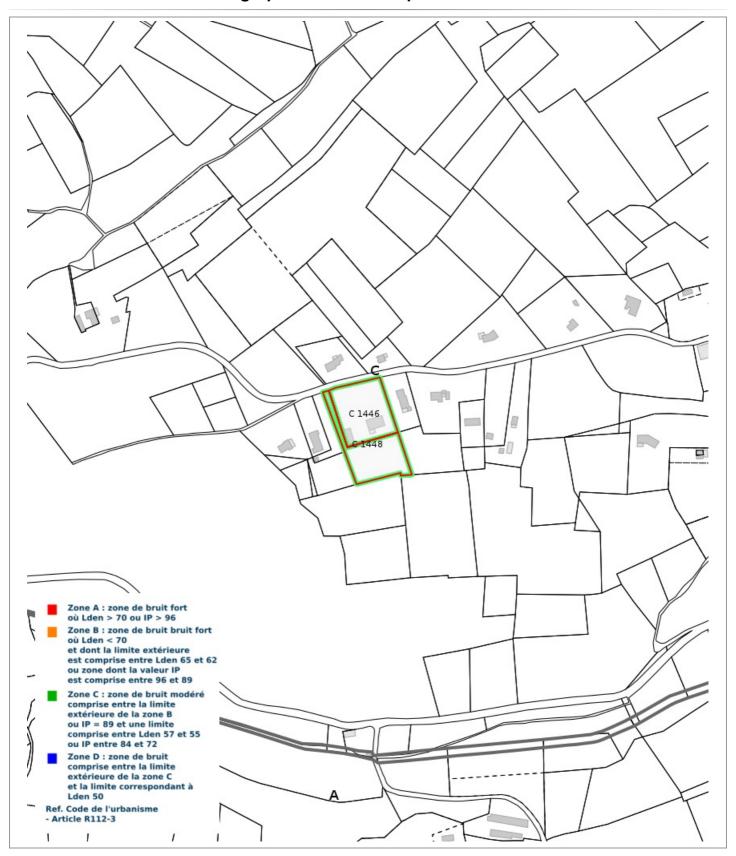
Les zones de bruit des plans d'exposition au l	oruit constituent des servitudes d'urbai	nisme (art. L. 112-3 du code ou construction immobilièr	de l'urbanisme) et doiven	nt à ce titre être notifiées à l'e	occasion de toute cession,
Cet état est établi sur la base des inform		arrêté préfectoral		mia à iour la	
Adresse de l'immeuble	Cadasi	du		mis à jour le	
2165 Route de Pégauret	C 1446,				
24260 SAINT-CHAMASSY					
Situation de l'immeuble au regard	d'un ou plusieurs plans d'ex	cposition au bruit (P	EB)		
■ L'immeuble est situé dans le périmè	etre d'un PEB				¹ oui ☐ non ✓
	révisé 🗍		approuvé 🗍	date	
¹ si oui , nom de l'aérodrome :					
> L'immeuble est concerné par des pr	escriptions de travaux d'insonori	sation			² oui ☐ non ✓
² si oui , les travaux prescrits ont été	réalisés				oui non
I Brown while and all Colored to China	ates allow souths DED				1
■ L'immeuble est situé dans le périmè	etre d'un autre PEB				¹ oui
¹ si oui , nom de l'aérodrome :	révisé 🗌	•	approuvé 🗌	date	
Situation de l'immeuble au regard					
> L'immeuble se situe dans une zone zone A 1 forte	zone B ² forte		zone C ³ modérée		zone D ⁴
¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)					
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie en	tre Lden 65 et 62)				
³ (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice	Lden choisie entre 57 et 55)				
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indic code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de				néral des impôts (et sous réserve des d	dispositions de l'article L. 112-9 du
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient	de retenir la zone de bruit la plus importante.				
Documents de référence permetta	nt la localisation de l'immeı	ble au regard des n	uisances prises er	ı compte	
Consu	ıltation en ligne sur https://www.ç Plan disponible en Prefe			au-bruit-peb	
Vendeur - Acquéreur	COLLAHED OF The				
Vendeur	SCHAUER Charles				
Acquéreur	0.4.10.5.10.000				04:::::
Date	04/05/2022			Fin de validité	04/11/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèv ement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/



Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit





Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT				
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé		

© DGAC 2004

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2224E0962733E Etabli le : 04/05/2022 **Valable jusqu'au : 03/05/2032**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse : 2165 Route de Pégauret 24260 SAINT-CHAMASSY

Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : 2007 Surface habitable : **191.85 m²**

Propriétaire: M. SCHAUER Charles

Adresse: 2165 Route de Pégauret 24260 Saint-Chamassy

Performance énergétique et climatique logement extrêmement performant * Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de CO2 consommation 6 kg CO₃/m²/an émissions (énergie primaire) 6 D kWh/m²/an kg CO₂/m²/an E F G émissions de CO₂ très importantes Ce logement émet 1 272 kg de CO2 par

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

logement extrêmement peu performant

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **2 290 €** et **3 160 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SEMDIAG

Le Cheylard 24590 SAINT GENIES tel: 0684760130 Diagnostiqueur : Antoine JUMELLE Email : contact@semdiag.fr N° de certification : C3163

Organisme de certification : LCC QUALIXPERT



an, soit l'équivalent de 6 589 km

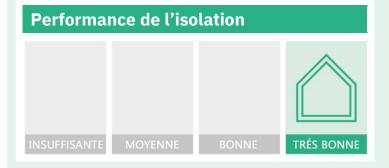
principalement des types d'énergies

utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend



ventilation 35% ventilation 35% foiture ou plafond 6% murs 30% ponts thermiques 15% 8%

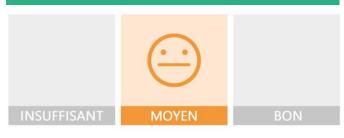


Système de ventilation en place



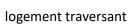
VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012





Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :







fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (en kWh énergie primaire) (fourchette d'estimation*) 81 % chauffage Electrique 30 652 (13 327 é.f.) entre 1 840 € et 2 510 € 14 % eau chaude **♦** Electrique 5 529 (2 404 é.f.) entre 330 € et 460 € 0 % refroidissement 2 % éclairage **♣** Electrique 871 (379 é.f.) entre 50 € et 80 € auxiliaires **★** Electrique 1310 (569 é.f.) entre 70 € et 110 € énergie totale pour les 38 361 kWh entre 2 290 € et 3 160 € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (16 679 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 149ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -21% sur votre facture soit -577€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 149ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

61ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture soit -114€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement				
	description	isolation		
Murs	Mur multi-couches avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur	moyenne		
Plancher bas	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne		
Toiture/plafond	Plafond structure inconnu (sous combles perdus) donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (20 cm)	bonne		
Portes et fenêtres	Porte(s) autres opaque pleine isolée Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée	très bonne		

Vue	Vue d'ensemble des équipements			
		description		
	Chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)		
₽,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L		
*	Climatisation	Néant		
4	Ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012		
	Pilotage	Sans système d'intermittence		

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 400 à 600€

Lot	Description	Performance recommandée
Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 21100 à 31700 €

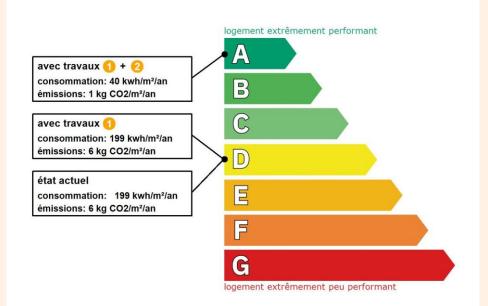
	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. A Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R > 4,5 m².K/W
ų,	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4

Commentaires:

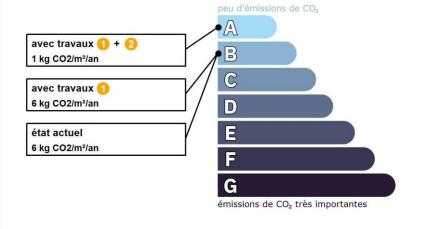
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

> Page 6/11 Page 48 / 68

DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.23.7]

Référence du DPE : 22AJ/04-1318-SCHAUER Date de visite du bien : 29/04/2022

Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale C, Parcelle(s) nº 1446, C 1448,

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Plans du logement Plan de masse

Notices techniques des équipements

Rapport mentionnant la composition des parois

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\wp	Observé / mesuré	24 Dordogne
Altitude	*	Donnée en ligne	129 m
Type de bien	ρ	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈	Estimé	2007
Surface habitable du logement	ρ	Observé / mesuré	191.85 m²
Nombre de niveaux du logement	ρ	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,88 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	212,24 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur multi-couches
Mur Nord, Sud, Est, Ouest	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Doublage rapporté avec lame d'air	ρ	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Umur (saisie directe)	©	Document fourni	0.587 W/m².K
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	187 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	\bigcirc	Observé / mesuré	non isolé
Plancher	Périmètre plancher bâtiment déperditif	\wp	Observé / mesuré	56 m
rtanchei	Surface plancher bâtiment déperditif	\wp	Observé / mesuré	187 m²
	Type de pb	P	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Q	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	©	Document fourni	2006 - 2012
Plafond	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	187 m²

	Type de lecal adiacent	ρ	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Type de local adjacent	2	<u> </u>	
	Surface Aiu		Observé / mesuré	187 m²
	Surface Aue	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	224 m²
	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond structure inconnu (en combles)
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	20 cm
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	6.95 m²
	Placement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	\bigcirc	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
F 04 4 MI	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 1 Nord	Présence couche peu émissive	۵	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	<u> </u>	·	
	menuiserie	Ω	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	٦	Observé / mesuré	0.52 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
		2	Observé / mesuré	vertical
	Inclinaison vitrage		<u> </u>	
	Type ouverture	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 2 Est	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	2	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
			<u> </u>	<u> </u>
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	3.12 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
Fenêtre 3 Sud	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Q	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	<u> </u>	·	
	menuiserie	٩	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)

	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0.45 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 4 Sud	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		<u> </u>	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1.81 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre 1 Sud	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
Porte-lellette 1 Suu	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	٥	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		Observe / mesure	au nu mieneur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	4.06 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
Porte-fenêtre 2 Sud	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	٥	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	Ω	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
	Avancée l (profondeur des	ρ	Observé / mesuré	≥ 3 m
	masques proches) Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	٥	Observé / mesuré	2.66 m ²
Porte-fenêtre 3 Ouest	Placement	٥	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
. c. to tonour o ouest	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Ouest
	Onemation des pales	~	Observe / mesule	

Dossier complet - ne peut être reproduit qu'intégralement 52 / 68

	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\wp	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	\wp	Observé / mesuré	2.03 m ²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Porte	Nature de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Toute menuiserie
	Type de porte	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Туре РТ	\wp	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher Int.
Pont Thermique 1	Type isolation	\wp	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT l	\wp	Observé / mesuré	26 m
	Type PT	\wp	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
Pont Thermique 2	Type isolation	\wp	Observé / mesuré	ITI / ITE
	Longueur du PT l	P	Observé / mesuré	56 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Année installation	©	Document fourni	2007 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Ventilation	Façades exposées	Q	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	P	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	2007
Chauffage	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
o.marrugo	Type émetteur	Q	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	P	Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	P	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	2007
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	Q	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	Q	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	P	Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses:

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SEMDIAG Le Cheylard 24590 SAINT GENIES

Tél.: 0684760130 - N°SIREN: 883427403 - Compagnie d'assurance: MMA n° 114231812

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2224E0963539E Etabli le : 04/05/2022 **Valable jusqu'au : 03/05/2032**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse : 2165 Route de Pégauret 24260 SAINT-CHAMASSY

Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : 2007 Surface habitable : **100.49 m²**

Propriétaire : M. SCHAUER Charles

Adresse: 2165 Route de Pégauret 24260 Saint-Chamassy

Performance énergétique et climatique logement extrêmement performant * Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de CO2 consommation 7 kg CO₂/m²/an émissions (énergie primaire) 241 D kWh/m²/an kg CO₂/m²/an E F G émissions de CO₂ très importantes Ce logement émet 796 kg de CO2 par an, logement extrêmement peu performant soit l'équivalent de 4 127 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du principalement des types d'énergies logement et de la performance des équipements. utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.) Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1470 €** et **2030 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SEMDIAG

Le Cheylard 24590 SAINT GENIES tel: 0684760130 Diagnostiqueur : Antoine JUMELLE Email : contact@semdiag.fr N° de certification : C3163

Organisme de certification : LCC QUALIXPERT





Schéma des déperditions de chaleur toiture ou plafond ventilation 33% 9% portes et fenêtres murs 5% 20% ponts thermiques plancher bas 26% 7%

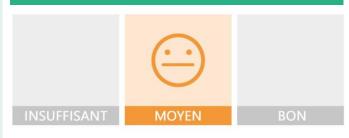


Système de ventilation en place



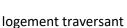
VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012





Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été:







fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

chauffage au bois

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (en kWh énergie primaire) (fourchette d'estimation*) chauffage Electrique 18 005 (7 828 é.f.) entre 1 100 € et 1 500 € 19 % eau chaude **♦** Electrique 4526 (1968 é.f.) entre 270 € et 380 € 0 % refroidissement 2 % éclairage **♣** Electrique 456 (198 é.f.) entre 20 € et 40 € auxiliaires **★** Electrique 1310 (569 é.f.) entre 80 € et 110 € énergie totale pour les 24 297 kWh entre 1 470 € et 2 030 € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (10 564 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 111ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -21% sur votre facture soit -347€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 111ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

45ℓ consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -86€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement					
	description	isolation			
Murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur un garage	bonne			
Plancher bas	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne			
Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (20 cm)	bonne			
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois				

Vue	Vue d'ensemble des équipements					
		description				
	Chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)				
₽,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L				
*	Climatisation	Néant				
4	Ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012				
	Pilotage	Sans système d'intermittence				

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

essent	ieis.	
		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 400 à 600€

Lot	Description	Performance recommandée
Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 8400 à 12600€

	Lot	Description	Performance recommandée
ų,	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4

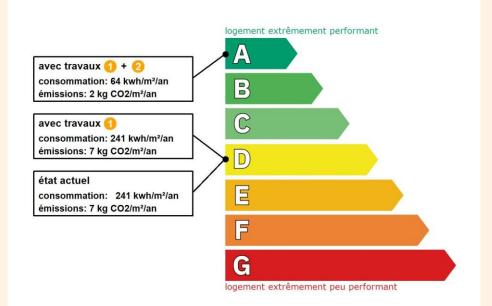
Commentaires:

Néant

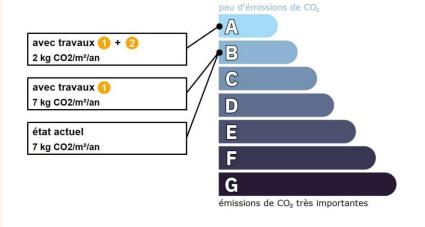
Page 5/11 Page 58 / 68

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

> Page 6/11 Page 59 / 68

DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.23.7]

Référence du DPE : 22AJ/05-1318-SCHAUER-Gîte

Date de visite du bien : **04/05/2022** Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale C, Parcelle(s) nº 1446, C 1448,

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Plans du logement Plan de masse

Notices techniques des équipements

Photographies des travaux

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\wp	Observé / mesuré	24 Dordogne
Altitude	*	Donnée en ligne	129 m
Type de bien	P	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	~	Estimé	2007
Surface habitable du logement	P	Observé / mesuré	100.49 m²
Nombre de niveaux du logement	P	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2.5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	126,42 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	©	Document fourni	2006 - 2012
	Doublage rapporté avec lame d'air	ρ	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	18,75 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	18.75 m²
	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Mur 2 Nord	Surface Aue	P	Observé / mesuré	33.75 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui

			·	
	Année isolation	₽	Document fourni	2006 - 2012
	Doublage rapporté avec lame d'air	\bigcirc	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
-	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	93,75 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment	۵	Observé / mesuré	40 m
Plancher	déperditif Surface plancher bâtiment		•	
	déperditif	ρ	Observé / mesuré	93.75 m²
	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	1	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de plancher haut	\wp	Observé / mesuré	117,19 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond	Type de ph	\wp	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	20 cm
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	0.79 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 1 Sud	Epaisseur lame air	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	0.21 m ²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 2 Nord	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 3 Est	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0.96 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Ω	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques

	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1.92 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<u> </u>	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 4 Ouest	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage Positionnement de la	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	0.26 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 5 Ouest	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	٥	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	٥	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	3.95 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	٥	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	٥	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
Porte-fenêtre 1 Est	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
2 201	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	٦	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	۵	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie		- sector filledate	

Dossier complet - ne peut être reproduit qu'intégralement 63 / 68

Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	\wp	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	1.74 m²
Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	PVC
Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	oui
Gaz de remplissage	\Diamond	Observé / mesuré	Argon / Krypton
Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher Int.
Type isolation	\wp	Observé / mesuré	ITI / non isolé
Longueur du PT l	\wp	Observé / mesuré	40 m
Type PT	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
Type isolation	\wp	Observé / mesuré	ITI/ITE
Longueur du PT l	P	Observé / mesuré	40 m
	menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Positionnement de la menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Type PT Type isolation Longueur du PT l Type isolation	menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Type de masques lointains Type PT Type isolation Piype Isolation Piype Isolation Piype volets Type PT Type isolation	Type volets Type de masques proches Deservé / mesuré Type de masques lointains Observé / mesuré Type de masques lointains Observé / mesuré Surface de baies Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Type volets Observé / mesuré Type de masques proches Observé / mesuré Type de masques lointains Observé / mesuré Type de masques lointains Observé / mesuré Type isolation Observé / mesuré Type isolation Observé / mesuré Type isolation Observé / mesuré Type PT Observé / mesuré Type isolation Observé / mesuré Observé / mesuré Type isolation Observé / mesuré

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	P	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	6	Document fourni	2007 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Ventilation	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	ρ	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	P	Observé / mesuré	100,49 m²
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	2007
Chauffage	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	ρ	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	\Diamond	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	ρ	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	1
	Type générateur	۵	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	×	Valeur par défaut	2007
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	Q	Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses:

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SEMDIAG Le Cheylard 24590 SAINT GENIES

Tél.: 0684760130 - N°SIREN: 883427403 - Compagnie d'assurance: MMA n° 114231812



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **22AJ/04-1318-SCHAUER** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 2165 Route de Pégauret 24260 SAINT-CHAMASSY.

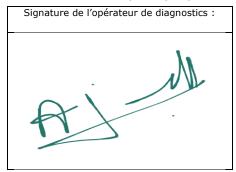
Je soussigné, **Antoine JUMELLE**, technicien diagnostiqueur pour la société **SEMDIAG** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	Antoine JUMELLE	LCC QUALIXPERT	C3163	01/12/2024 (Date d'obtention : 02/12/2019)
DPE sans mention	Antoine JUMELLE	LCC QUALIXPERT	C3163	29/12/2024 (Date d'obtention : 30/12/2019)
Electricité	Antoine JUMELLE	LCC QUALIXPERT	C3163	29/12/2024 (Date d'obtention : 30/12/2019)
Plomb	Antoine JUMELLE	LCC QUALIXPERT	C3163	29/12/2024 (Date d'obtention : 30/12/2019)
Termites	Antoine JUMELLE	LCC QUALIXPERT	C3163	01/12/2024 (Date d'obtention : 02/12/2019)
Gaz	Antoine JUMELLE	LCC QUALIXPERT	C3163	01/12/2024 (Date d'obtention : 02/12/2019)

- Avoir souscrit à une assurance (MMA n° 114231812 valable jusqu'au 31/12/2022) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à SAINT GENIES, le 04/05/2022



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »





Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

AJSV LE CHEYLARD 24590 ST GENIES

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 500 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 01/08/2020

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 15 décembre 2021

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

SARL SUBERVIE ASSURANCES
AU CAPITAL DE 401 222 C - RCS BORDEAUX 339 041 535
N'ORIAS: 0700 1677 WWW.ORIAS.FR
30 COURS MARÉCHAL IIIIN - BP 29
33023 BORDEAUX CEDEX
CONTACT@SUBERVIE-ASSURANCES.COM
TEL: 05 56 91 20 67

SUBERVIE ASSURANCES

Agent Général exclusif MMA 30, cours du Maréchal Juin - B.P 29 33023 BORDEAUX CEDEX Tél: 05.56.91.20.67 Fax: 05.56.91.95.75

Email: <u>subervie.assurances@mma.fr</u> SARL au capital de 401 222 € N° ORIAS: 07001677 <u>www.orias.fr</u>

F02035



Certificat N° C3163

Monsieur Antoine JUMELLE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4-0094
PORTEC
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

dans le(s) domaine(s) suivant(s):

Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté du 08 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes		
	Du 02/12/2019	physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et		
	au 01/12/2024	d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis.		
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des		
	Du 30/12/2019	compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de		
	au 29/12/2024	certification.		
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la		
	Du 30/12/2019			
	au 29/12/2024	réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des		
	Du 02/12/2019	compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
	au 01/12/2024	certification.		
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de		
	Du 30/12/2019	certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque		
	au 29/12/2024	d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux er présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de		
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification		
	Du 02/12/2019	des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termités dans le bâtiment et les critères d'accréditation des		
	au 01/12/2024	organismes de certification.		

Date d'établissement le lundi 30 décembre 2019

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.

Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCG QUALIXPERT www.qualixpert.com.

SEMDIAG

Dossier complet - ne peut etre reproduit quantegralement, los dos de

SEMDIAG

Le Cheylard

24590 Saint-Geniès Tél: 05 47 27 41 01

Port: 06 84 76 01 30 contact@semdiag.fr

INFORMATIONS SUR LE BIEN À VISITER:

Maison - 291 m² - 10 pièce(s) - 3 dépendances

2165 Route de Pégauret

24260 Saint-Chamassy

Etage:

ORDRE DE MISSION - N°1318

M. SCHAUER Charles

2165 Route de Pégauret 24260 Saint-Chamassy

06 37 06 78 15

charles.schauer@orange.fr

PROPRIETAIRE:

P.U Net

Montant HT

M. SCHAUER Charles

2165 Route de Pégauret

24260 Saint-Chamassy

06 37 06 78 15

Remise

charles.schauer@orange.fr

PRESTATIONS A RÉALISER ET PROPOSITION TARIFAIRE:

P.U Brut

Désignation Quantité

Vente 1

DPE vente

ERP Sécurité électrique Vente

Termites

INFORMATIONS INTERVENTION :

Date de la commande : 22/04/2022 Date d'intervention : 29/04/2022 09:00

En cas de non règlement de votre facture dans les délais impartis, nous nous réservons le intégral de la mission.

Le donneur d'ordre :

Fait à Saint-Geniès, Le 28/04/2022

Signature précédée du nom et prénom du donneur d'ordre et de la mention "Bon pour accord, lu et accepté"

Dann,

Confidentialité Tarif

Fait à Saint-Geniès, Le 28/04/2022

Signature de l'intervenant précédée du nom et prénom de

l'intervenant et de la mention "Lu et accepté"